

Une pensée libérale, critique ou conservatrice ?, sous la dir. de Lucille Beaudry et Marc Chevrier, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, 220 p.

Frédéric Boily

Volume 28, numéro 1, 2009

Les frontières des mouvements sociaux / Les mouvements sociaux aux frontières

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001739ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001739ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Boily, F. (2009). Compte rendu de [*Une pensée libérale, critique ou conservatrice ?*, sous la dir. de Lucille Beaudry et Marc Chevrier, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, 220 p.] *Politique et Sociétés*, 28(1), 271–274. <https://doi.org/10.7202/001739ar>

Une pensée libérale, critique ou conservatrice ?, sous la dir. de Lucille Beaudry et Marc Chevrier, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, 220 p.

Ce collectif, qui constitue le fruit d'un colloque tenu dans le cadre de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) (Université du Québec à Montréal, 2004), s'inscrit dans la foulée d'un autre recueil paru il y a maintenant quelques années, soit *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique* (sous la dir. de Stéphane Kelley, Presses de l'Université Laval, 2002). Ce dernier ouvrage avait eu pour effet de révéler au grand jour ce qu'il convient maintenant d'appeler une « nouvelle sensibilité historique ». Si *Une pensée libérale* en est l'héritier, c'est d'abord que certains des auteurs qui avaient collaboré à ce premier ouvrage, soit Marc Chevrier, É.-Martin Meunier, Éric Bédard et Christian Roy, sont aussi présents dans le second collectif. Mais, plus fondamentalement, c'est que ce deuxième recueil poursuit les intuitions et la démarche du premier.

L'approche commune aux deux collectifs, et que les directeurs Marc Chevrier et Lucille Beaudry exposent en introduction, repose sur un certain nombre d'éléments théoriques. Au premier chef, le scepticisme à l'égard des promesses progressistes de la modernité libérale marquerait la pensée des auteurs de la nouvelle sensibilité historique. En conséquence, ils se montrent perplexes quant à la Révolution tranquille, dans la mesure où ils sont amenés à relativiser la coupure qu'elle représente au profit d'une conception mettant l'accent sur la continuité entre l'avant 1960 et ce qui vient après. Ainsi, les années de la Révolution tranquille, nous disent L. Beaudry et M. Chevrier, ne sont plus perçues comme une sortie d'un âge des ténèbres, mais plutôt comme l'aboutissement d'un processus qui ne s'arrête d'ailleurs pas dans les années 1960. Ce faisant, ces auteurs prétendent s'attaquer au « consensus de centre-gauche » voulant que l'histoire québécoise soit dominée par la césure des années 1960. Ensuite, les auteurs réunis dans l'ouvrage proposent une redécouverte du rôle des idées dans la vie politique, contrairement aux historiens et aux sociologues qui les ont précédés et qui mettaient davantage l'accent sur l'économie et les structures. D'où l'idée d'entreprendre une relecture de l'histoire du Québec qui fasse davantage de place à l'histoire intellectuelle tout en étant plus sensible aux continuités ; telle serait la démarche propre à cette nouvelle sensibilité.

Toutefois, cette relecture ne passe pas seulement par une redécouverte des auteurs Canadiens français, puisqu'elle fait un détour vers trois penseurs jugés inspirants et féconds, soit Hannah Arendt (Francis Moreault et Jean-Pierre Couture), Emmanuel Mounier (Lucille Beaudry, Félix-Olivier Riendeau, É.-Martin Meunier) et George Grant (Yves Couture, Christian Roy, Éric Bédard et Marc Chevrier). Le choix de ces intellectuels repose sur l'idée qu'ils ont en

commun d'avoir « tenté une critique de l'homme moderne » (p. 27), critique permettant également de porter un regard différent sur le Québec. Les trois personnages ici convoqués servent de tremplin, pour employer une image, pour penser la situation politique du Québec, soit en proposant un éclairage différent sur l'histoire intellectuelle du Québec, soit pour penser certains problèmes politiques contemporains. Plutôt que de revenir sur chacune des dix contributions, nous donnerons trois échantillons représentatifs de la démarche qui les anime.

Par exemple, Francis Moreault, qui connaît bien la pensée d'Hannah Arendt (il est l'auteur de l'ouvrage *Hannah Arendt, l'amour de la liberté*, Presses de l'Université Laval, 2002), montre comment le sociologue Hubert Guindon s'est servi des catégories arendtiennes du politique pour penser et défendre la nation québécoise. À la lecture des *Origines du totalitarisme*, H. Guindon en serait venu à croire qu'il était nécessaire, pour garantir la fondation du Québec, de s'assurer d'une correspondance entre l'État, la nation et le territoire. Car, à défaut d'une telle correspondance, il ne peut y avoir création de l'indispensable monde commun essentiel à toute politique.

Pour sa part, Félix-Olivier Riendeau, professeur en science politique au Collège de Valleyfield, croit qu'il y a, dans le personnalisme de Mounier, un antidote au désengagement politique qui mine les démocraties contemporaines. À ses yeux, Emmanuel Mounier et, à sa suite, Jacques Grand'Maison et Fernand Dumont, ont tous les trois vu que l'engagement politique ne se résume pas à une simple participation aux élections, ce à quoi il est trop souvent réduit. C'est que la participation politique découle d'un engagement plus profond, d'une transmission de sens laquelle implique des personnes soucieuses de leur communauté. Dans ce contexte, l'approche personnaliste, croit F.-O. Riendeau, se veut riche d'enseignements tant par son souci des institutions que des personnes.

Quant au politologue Marc Chevrier, il reprend la critique de la technique élaborée par George Grant pour proposer une lecture plutôt surprenante de la Révolution tranquille. M. Chevrier rappelle que G. Grant, qui a dénoncé les méfaits de la technique (prise dans son sens large), croyait que cette dernière s'était autonomisée de l'État, à tel point que celui-ci lui était maintenant soumis. Or, en s'appuyant sur cette lecture, M. Chevrier avance l'idée que la Révolution tranquille est au fond une révolution technique. Poussant même plus loin l'analyse, il affirme que le Québec est probablement devenu, sous l'emprise d'un État rationaliste, l'archétype de la société technique.

Comme on peut le constater, chacun des auteurs propose, à partir de Grant, de Mounier ou d'Arendt, d'analyser ou bien l'histoire politique du Québec ou bien sa situation actuelle. À cet égard, la section consacrée à Grant paraît la plus riche d'enseignements ainsi que la plus stimulante sur le plan intellectuel. Non pas que les autres textes soient sans intérêt, au contraire, et soulignons ici la contribution d'É.-Martin Meunier qui s'interroge sur le passage du personnalisme au marxisme dans la pensée de Pierre Vallières. Mais les textes consacrés à Grant, comme ceux d'Yves Couture et d'Éric Bédard, nous font prendre conscience que la pensée de celui-ci, figure qui demeure plutôt méconnue au

Québec, n'est pourtant pas si étrangère à la vie intellectuelle québécoise. En ce sens, la possibilité d'un dialogue existe bel et bien entre les deux solitudes, car certaines des thématiques autour desquelles Grant articulait ses réflexions, par exemple la tension entre réaction et progrès, sont également présentes chez des auteurs québécois, Fernand Dumont notamment. Christian Roy n'a donc pas tort de postuler que les auteurs de la nouvelle sensibilité étaient presque « prédestinés » à découvrir la pensée de Grant.

« Si les travaux de ce recueil nourrissent la dispute, écrivent les deux responsables du collectif, ils n'auront pas été publiés en vain. » (p. 30) Pour le moment, il est plutôt difficile de dire si les textes réunis ici vont susciter la dispute. Par contre, ils vont probablement conforter l'idée présente chez plusieurs qu'il y a bien une veine conservatrice chez les intellectuels de la nouvelle sensibilité. Certes, dans le texte d'introduction, les concepteurs du collectif, conscients que d'aucuns ne manqueront pas de soulever cette possibilité, se défendent d'une telle lecture : « Ramener les travaux de la "nouvelle sensibilité" à la veine conservatrice, écrivent-ils, risque toutefois de créer plus de confusion que de clarté. » (p. 13) À leurs yeux, il est plus juste de décrire les intellectuels de cette mouvance comme des sceptiques à la Tocqueville, Christian Roy employant l'expression de « progressisme conservateur » pour les décrire. Attachés aux valeurs du libéralisme et à ses acquis, les auteurs de la « nouvelle sensibilité » chercheraient avant tout à parachever les promesses (libérales) de la Révolution tranquille.

Les auteurs de cette nouvelle sensibilité sont-ils des conservateurs ou des « libéraux perplexes », comme l'écrivent L. Beaudry et M. Chevrier ? Il est vrai qu'il existe ici un réel danger de sombrer dans la catégorisation politique sommaire, peu attentive aux nuances de pensée, catégorisation qui, au surplus, ne sert souvent qu'à étiqueter négativement des auteurs plutôt qu'à accroître notre intelligence des courants politiques.

Il n'empêche que l'ensemble des travaux réunis paraît tout de même participer au retour d'une perspective conservatrice plutôt que libérale, pour une raison toute simple : que peu de place est réservée à la pensée libérale. En effet, il n'y a pas de tentative de redécouverte ou d'approfondissement du libéralisme et de ses auteurs principaux, John Locke, Friedrich Hayek ou John Rawls pour n'en nommer que quelques-uns. L'impression prévaut que, pour eux, le libéralisme, en raison de ses échecs et de ses promesses non tenues, ne constitue pas une ressource intellectuelle valable pour réfléchir à l'expérience politique québécoise. En d'autres termes, pour penser aujourd'hui, il convient de revenir à des auteurs qui se sont montrés pour le moins méfiants à l'égard du libéralisme. En ce sens, ce collectif constitue bien un retour à une tradition conservatrice.

Entendons-nous bien cependant : ce retour n'est pas réactionnaire ou traditionnaliste, car il n'y a pas de nostalgie d'un âge révolu auquel il faudrait revenir. S'il s'agit d'un nouveau conservateur, c'est dans la mesure où les textes du collectif poursuivent une entreprise de ressourcement d'une pensée

qui emprunte d'autres chemins que ceux du libéralisme. Et qu'il en soit ainsi ne doit pas occulter le fait qu'on peut trouver dans ces textes de stimulantes réflexions quant à la façon de penser le politique et le vivre-ensemble.

Frédéric Boily
Campus Saint-Jean, Université d'Alberta

Changer pour gagner? Les réformes des lois électorales en Belgique, de Jean-Benoît Pilet, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2007.

Ce livre de Jean-Benoît Pilet, *Changer pour gagner? Les réformes des lois électorales en Belgique*, est un peu le produit d'une époque. Une époque très faste pour les spécialistes des institutions politiques et en particulier des lois électorales, puisqu'elle a élargi le cercle des pays démocratiques et donné lieu à une multitude de réformes même au sein des démocraties établies. Sans compter une nuée de propositions de réforme qui ont entretenu l'intérêt pour leur objet d'étude. S'ils se plaignaient durant les années 1960 du peu d'intérêt que suscitaient les institutions politiques, ils sont désormais obligés de rappeler que tous les problèmes politiques ne peuvent être résolus grâce à une réforme institutionnelle.

On observe depuis quelques années dans la discipline une bifurcation vers de nouvelles voies d'analyse. Longtemps les politologues ont étudié les détails des mécanismes électoraux et tenté d'en cerner les conséquences politiques. Cette approche a permis d'informer le débat d'une façon supérieure. Désormais cependant, on se préoccupe de plus en plus des conditions qui permettent à une réforme de se concrétiser ou non. Du quoi, on est passé au comment.

C'est dans ce créneau prometteur que se situe l'ouvrage de Jean-Benoît Pilet. *Changer pour gagner?* analyse trois propositions de réforme envisagées en Belgique depuis les années 1990: le retour au scrutin majoritaire pour les élections législatives, l'élection directe des bourgmestres et l'avènement de listes de partis plus ouvertes à l'expression des préférences individuelles de l'électorat. La première réforme, prônée par les partis libéraux flamand et wallon, s'est heurtée à la résistance de toutes les autres formations politiques et n'a pas abouti. L'élection directe des bourgmestres ne s'est pas concrétisée non plus, bien que, en Wallonie à tout le moins, le bourgmestre sera désormais le candidat qui aura obtenu le plus de préférences individuelles sur la liste du parti de la majorité ayant obtenu le meilleur score. Enfin, on a réduit l'impact du mécanisme, appelé «l'effet dévolutif de la case de tête», qui renforçait la probabilité que les candidats placés au sommet de la liste d'un parti soient élus